



**Bureau national de la certification
en hygiène dentaire**

**PLAN DIRECTEUR DE
L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE
EN HYGIÈNE DENTAIRE**

Septembre 2011

© Bureau national de la certification en hygiène dentaire, 2011.

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit en autant que la source est citée.

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	2
II.	DONNÉES TECHNIQUES	4
A.	CADRE DE COMPÉTENCES.....	4
	ÉLABORATION DE LA LISTE DES COMPÉTENCES DU BNCHD	4
	DÉFINITIONS.....	4
	a) Définition de la pratique de l'hygiène dentaire :.....	4
	b) Définition des hygiénistes dentaires :.....	5
	POSTULATS.....	5
	L'hygiéniste dentaire débutant(e).....	5
	Les clients d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e).....	5
	Les milieux de pratique d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e).....	6
	La santé buccodentaire et le mieux-être.....	6
	PROFIL DE COMPÉTENCES	6
	REGROUPEMENTS ET PONDÉRATIONS DES COMPÉTENCES	6
	ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES.....	7
B.	LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN	7
	VARIABLES STRUCTURELLES	7
	Longueur et format de l'examen :.....	7
	Présentation des questions :.....	8
	Domaines cognitifs :.....	8
	VARIABLES CONTEXTUELLES	9
	a) Âge et sexe du client :.....	9
	b) Culture du client :.....	9
	c) Milieu des soins de santé :.....	9
III.	CONCLUSION.....	10
IV.	TABLEAU SOMMAIRE	11
	ANNEXE A	12
	ANNEXE B	17
	ANNEXE C.....	21

I. INTRODUCTION

En 1982, en réponse à une préoccupation prioritaire de ses membres, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) décidait d'étudier la possibilité d'un programme de certification pour les hygiénistes dentaires canadien(ne)s. Les buts de ce programme étaient de créer une norme reconnue au niveau national, d'augmenter la possibilité pour les hygiénistes dentaires d'être autorisé(e)s à exercer dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens et de garantir la qualité des services en hygiène dentaire fournis au Canada. En 1984, le conseil d'administration de l'ACHD appuyait le concept d'une norme nationale unique pour régir l'entrée en pratique. Un comité ad hoc a été formé pour entamer le processus de création et de développement d'une organisation indépendante qui serait chargée d'administrer un programme de certification nationale; c'est ainsi qu'en 1995, le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) a vu le jour en tant qu'entité juridique distincte.

Le BNCHD a alors entrepris les travaux préparatoires pour la création d'un processus de certification nationale. Les services de professionnels en évaluation ont été retenus pour aider au développement d'un programme de certification et, par la suite, au développement de l'examen national écrit. Le premier plan directeur basé sur les compétences a été publié en 1995 et le premier examen de certification nationale en hygiène dentaire (l'examen) a été administré en 1996. Depuis, l'examen a été administré au moins deux fois par année à près de 2 000 candidat(e)s à travers le Canada, et ce, dans les deux langues officielles.

Les examens pour l'inscription au registre ou l'obtention d'un permis d'exercer ont un but bien précis : protéger le public en s'assurant que les personnes qui sont autorisées à exercer possèdent les connaissances et les aptitudes suffisantes pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et sécuritaire (American Education Research Association et al., 1999). Dans le cas de l'examen du BNCHD, le but est de déterminer si les candidat(e)s sont prêt(e)s ou non à exercer l'hygiène dentaire sans risque pour leurs clients. Les organismes de réglementation imposent des critères d'admissibilité additionnels (p. ex., avoir terminé un programme d'étude agréé en hygiène dentaire, ...) qui leur permettent d'obtenir les renseignements supplémentaires nécessaires pour décider si une personne est prête à pratiquer en hygiène dentaire.

La fonction première du *Plan directeur de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire* (plan directeur) est de décrire la façon dont l'examen doit être développé. Plus précisément, ce plan directeur renferme des instructions et des lignes directrices explicites sur la manière dont les compétences (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes et le jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence en hygiène dentaire des candidat(e)s.

Pour obtenir un examen valide, le plan directeur doit reposer sur les compétences actuellement requises pour pratiquer l'hygiène dentaire de façon sécuritaire et efficace au Canada. En 1995, un groupe d'expert(e)s en contenu – formé de représentant(e)s bilingues venant de diverses régions et oeuvrant dans toutes les sphères de pratique de l'hygiène dentaire – ont rédigé une version préliminaire de la première liste des compétences exigées des hygiénistes dentaires débutant en pratique. Cette liste de compétences a ensuite été validée par plus de 100 hygiénistes dentaires et représentant(e)s de tous les organismes de réglementation provinciaux en hygiène dentaire. En 1999, cette liste a été révisée par le Comité d'examen (CE) du BNCHD; une nouvelle liste de compétences a été produite, laquelle a été validée par un sondage d'envergure nationale auprès des hygiénistes dentaires praticien(ne)s. En 2004, le CE a procédé à une nouvelle révision en profondeur de la liste des compétences, laquelle a été

soumise à des groupes de discussion des régions de l'est, (Nouvelle-Écosse), du centre (Ontario) et de l'ouest (Alberta) pour validation. Les commentaires des groupes de discussion ont été analysés par le CE et intégrés dans un sondage de validation d'envergure nationale mené auprès des hygiénistes dentaires praticien(ne)s. Les résultats de ce sondage ont été utilisés par le CE pour produire le plan directeur de l'ECNHD de 2005.

Les compétences contenues dans le plan directeur de l'examen du BNCH de 2011 sont fondées sur le document *Compétences et normes d'agrément et de pratique pour les hygiénistes dentaires au Canada*, rédigé en 2010 dans le cadre d'un projet de collaboration réunissant l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD), la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire (FDHRA), la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) et les éducateur(rice)s en hygiène dentaire du Canada.

Les compétences nationales requises pour l'entrée en pratique ont été analysées par le BNCHD au cours de l'année 2010 selon un processus qui incluait : 1) l'association de ces compétences à celles établies par le BNCHD en 2005; 2) l'identification et la subdivision des compétences afin de pouvoir utiliser une méthode de mesure à variables discrètes; 3) l'identification et le regroupement des compétences qui se chevauchaient pour minimiser la duplication; et, 4) la formulation d'énoncés précisant la portée et le but de certaines des compétences à des fins de développement de questions. Ce processus a exigé la tenue de nombreuses réunions tout au long de l'année. Les compétences ont ensuite été validées par un sondage en ligne qui a été distribué à tous les organismes provinciaux de réglementation en hygiène dentaire, tous les programmes agréés en hygiène dentaire, toutes les associations provinciales en hygiène dentaire (sauf ceux et celles du Québec), ainsi qu'à l'Association canadienne des hygiénistes dentaires. Après le sondage, le CE a analysé les résultats et établi la pondération finale de chaque compétence et la catégorisation de chacune d'elles.

Par conséquent, le présent plan directeur reflète les exigences mesurables les plus récentes pour pratiquer l'hygiène dentaire de manière compétente et sécuritaire au Canada. Il continuera à être mis à jour sur une base régulière pour s'assurer que les exigences pour une pratique compétente et sécuritaire de l'hygiène dentaire sont toujours valides.

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) les compétences nationales à évaluer pour l'entrée en pratique; 2) les lignes directrices explicites sur la façon dont ces compétences doivent être évaluées. Les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles contextuelles. Le plan directeur inclut également un **tableau sommaire** qui résume les lignes directrices de l'examen. Pour rester valide, le plan directeur de l'examen doit continuellement être fondé sur les compétences qui sont couramment exigées pour pratiquer de façon sécuritaire et efficace au Canada.

Étant donné que l'objectif premier du plan directeur est d'orienter les activités de développement de l'examen, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on considère l'utiliser à d'autres fins.

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) désire remercier toutes les hygiénistes dentaires qui ont collaboré à la réalisation de ce plan directeur. Il remercie tout particulièrement le Comité d'examen de certification nationale en hygiène dentaire et toutes les personnes qui ont répondu au sondage de validation.

II. DONNÉES TECHNIQUES

A. CADRE DE COMPÉTENCES

Ce chapitre, divisé en deux sections, présente les données techniques qui régissent le développement de l'examen. La première section traite des questions liées aux compétences. La deuxième section porte sur les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'examen.

La description détaillée du contenu du domaine à évaluer est un élément fondamental pour un examen à évaluation critériée. Dans le cas de l'examen, le contenu du domaine d'intérêt se compose des **compétences** d'un(e) hygiéniste dentaire praticien(ne) débutant(e) compétent(e). Ces compétences sont la base de l'examen.

Cette section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées, la manière dont elles ont été sélectionnées pour créer différentes versions de l'examen et la façon dont les résultats seront communiqués aux candidat(e)s.

ÉLABORATION DE LA LISTE DES COMPÉTENCES DU BNCHD

Le profil de compétences du BNCHD de 2011 s'inspire du document *Compétences et normes d'agrément et de pratique pour les hygiénistes dentaires au Canada (Janvier 2010)*, publié par l'ACHD. Ces compétences ont été soigneusement analysées par le CE et adaptées pour répondre à l'objectif de l'examen. Le profil de compétences du BNCHD comprend 117 compétences classées sous différents domaines selon leur ordre d'importance.

DÉFINITIONS

Pour permettre le développement du profil de compétences du BNCHD, un certain nombre de postulats ont été adoptés et une définition spécifique de l'hygiène dentaire a été utilisée. Les définitions et les postulats sur lesquels reposent les compétences sont comme suit :

a) Définition de la pratique de l'hygiène dentaire :

L'hygiène dentaire est une profession de la santé qui allie la théorie à la prestation de services d'interventions et de programmes préventifs, thérapeutiques et éducatifs afin de permettre aux clients d'avoir un meilleur état de santé général et une meilleure santé buccodentaire.

La *pratique de l'hygiène dentaire* est une relation de collaboration où l'hygiéniste dentaire travaille avec le client, les autres professionnels de la santé et la société en général pour l'atteinte et le maintien d'une santé buccodentaire optimale en considérant que celle-ci fait partie intégrante du mieux-être.

Le *processus de l'hygiène dentaire* est une approche systémique qui inclut l'évaluation initiale et le diagnostic des besoins des clients, l'élaboration d'un plan de soins en hygiène dentaire, la mise en œuvre des services/interventions/programmes en hygiène dentaire mentionnés dans le plan de soins et l'évaluation subséquente des services/interventions/programmes en hygiène dentaire.

Le modèle de pratique de l'hygiène dentaire inclut 6 principaux domaines : thérapie clinique, promotion de la santé, éducation, administration, agent de changement et recherche.

b) Définition des hygiénistes dentaires :

Les hygiénistes dentaires sont des fournisseurs de soins de santé buccodentaire primaires qui, guidés par les principes de justice sociale, se spécialisent dans les services liés à :

- la thérapie clinique;
- l'éducation en santé buccodentaire; et
- la promotion de la santé.

Les hygiénistes dentaires offrent à divers clients, tout au long de leur vie, des services de santé buccodentaire en tenant compte des différences culturelles. Ils/Elles travaillent en collaboration avec des clients, des parents/tuteurs, et d'autres professionnels de la santé afin de rehausser la qualité de vie de leurs clients et du public en général.

Cette définition met en évidence les modifications législatives qui sont survenues dans plusieurs juridictions afin d'offrir au public un plus grand accès aux services d'hygiène dentaire.

POSTULATS

L'hygiéniste dentaire débutant(e)...

- doit répondre aux critères de délivrance de permis d'exercer de la province ou du territoire canadien où il/elle désire pratiquer;
- applique un modèle de processus de pratique de l'hygiène dentaire pour fournir des services en hygiène dentaire de façon sécuritaire et compétente;
- pratique en utilisant une base de connaissances et de théories fondées sur des données probantes;
- pratique en collaborant avec les clients, les collègues et les autres professionnels de la santé;
- fournit des services axés sur le client afin de prévenir les maladies buccales et promouvoir le mieux-être;
- doit être capable de pratiquer dans une variété de domaines de responsabilités liés à la pratique de l'hygiène dentaire (p. ex. : travail clinique, éducation, promotion de la santé, administration, recherche, etc.); et
- est légalement, éthiquement et professionnellement responsable de ses actes professionnels et doit être capable de reconnaître ses limites personnelles.

Les clients d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e)...

- peuvent être des personnes ou leurs parents/tuteurs, des familles, des groupes, des établissements, des collectivités ou des populations;
- incluent des personnes de tous genres et de tous âges;
- sont uniques et ont des besoins, des exigences, des motivations, des ressources, des déterminants de la santé et une définition du mieux-être qui leur sont propres;
- sont des partenaires ou des partenaires éventuels dans le processus des soins en hygiène dentaire;
- sont des consommateurs qui s'attendent à recevoir des soins efficaces en hygiène dentaire, mais qui peuvent être incapables d'évaluer la qualité des soins fournis; et
- ont un droit de recours si les soins en hygiène dentaire sont insatisfaisants.

Les milieux de pratique d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e)...

- incluent une variété de milieux de pratique (p. ex. : pratique générale, milieux communautaires, établissements d'enseignement, centres hospitaliers, etc.) :
- subissent les influences de la législation, des gouvernements, des organismes de réglementation, des associations professionnelles, du public, des philosophies et des pratiques d'emploi, de la recherche et de la technologie;
- englobent des facteurs physiques, sociaux, économiques et culturels qui interagissent de façon prévisible ou imprévisible; et
- sont dynamiques.

La santé buccodentaire et le mieux-être...

- s'inscrivent dans un continuum qui va du mieux-être à la maladie;
- s'inscrivent dans un continuum qui va de la santé à la maladie;
- fluctuent avec le temps;
- sont influencés par les déterminants de la santé;
- ont une influence mutuelle; et
- sont atteignables.

PROFIL DE COMPÉTENCES

Le profil de compétences du BNCHD comprend 117 compétences qui sont classées sous 12 catégories différentes. Les catégories sont les suivantes : responsabilité, imputabilité, maintien des compétences, relations professionnelles, relations avec les clients, gestion de la pratique, connaissances fondamentales, santé et sécurité, évaluation initiale et diagnostic, planification, mise en œuvre et évaluation. Vous trouverez le profil complet à l'annexe A.

REGROUPEMENTS ET PONDÉRATIONS DES COMPÉTENCES

Les résultats du sondage ont été utilisés non seulement pour valider la liste des compétences, mais également pour déterminer leur importance relative dans l'examen. Il a été demandé aux personnes qui ont répondu au sondage de classer chaque compétence selon deux paramètres : le degré d'importance et la fréquence d'utilisation de la compétence dans la pratique. En tenant compte des valeurs obtenues lors du sondage et de l'opinion avertie du Comité de l'examen, les compétences ont été classées dans quatre groupes selon leur importance relative et selon leur fréquence d'utilisation (voir tableau 1). Ces groupes déterminent l'importance relative à accorder à chacune des compétences dans l'examen. La liste des compétences évaluées dans l'examen (par groupe) est présentée à l'annexe B.

TABLEAU 1 : REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES

	1. Très importante	2. Moins importante
A. Fréquence élevée	Groupe 1-A	Groupe 2-A
B. Fréquence peu élevée	Groupe 1-B	Groupe 2-B

Dans la liste des compétences évaluées par l'examen de certification nationale en hygiène dentaire, les compétences sont regroupées en fonction des valeurs obtenues lors du sondage national de validation et confirmées par le Comité de l'examen.

ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

La structure d'échantillonnage, présentée au tableau 2, a été élaborée en tenant compte des données relatives à l'importance et à la fréquence d'utilisation ainsi qu'en suivant la ligne directrice stipulant que chaque version de l'examen devra être constituée d'un répertoire de 245 questions dont 180 seront sélectionnées de façon aléatoire pour chaque candidat(e) (voir la section « Longueur et format de l'examen »). Les pondérations de cet échantillonnage ont été sélectionnées pour offrir une différenciation entre les variables (importance et fréquence) et pour répondre à l'exigence relative à la longueur de l'examen.

TABLEAU 2 : ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES (N=245 questions)

Group 1-A : 30 compétences	35-45 % des questions de l'examen (soit environ 3,3 questions par compétence)
Group 1-B : 28 compétences	25-35 % des questions de l'examen (soit environ 2,6 questions par compétence)
Group 2-A : 30 compétences	15-25 % des questions de l'examen (soit environ 1,6 questions par compétence)
Group 2-B : 29 compétences	5-15 % des questions de l'examen (soit environ 0,8 question par compétence)

L'échantillonnage des compétences présenté ci-dessus est basé sur les valeurs anticipées pour chaque version de l'examen. Lorsqu'il est précisé dans la structure d'échantillonnage qu'il s'agit d'une sélection aléatoire (c.-à-d. groupe 2-B), des efforts seront faits pour atteindre une couverture maximale en sélectionnant différentes compétences dans toutes les catégories en tenant compte des limites de la banque de questions de l'ECNHD et en se fiant au jugement du CE, et ce, pour chaque examen et pour les multiples versions de l'examen.

B. LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN

En plus des données techniques liées aux compétences, d'autres variables sont considérées lors du développement de l'examen. Cette section présente les lignes directrices pour les deux types de variables suivantes :

Variables structurelles : Les variables structurelles incluent les caractéristiques qui déterminent l'aspect et le concept de l'examen. Elles indiquent la longueur de l'examen, le format et la présentation des questions de l'examen (p. ex., format à choix multiples, présentation des questions), ainsi que les fonctions particulières des questions de l'examen (p. ex., évaluer une compétence relevant du domaine cognitif).

Variables contextuelles : Les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en spécifiant les contextes dans lesquels les questions d'examen se situeront (c.-à-d. l'âge et le sexe du client, la culture du client et le milieu de soins de santé).

VARIABLES STRUCTURELLES

Longueur et format de l'examen :

L'examen est entièrement informatisé et est administré sur une période de 4 heures. Il se compose de 200 questions à choix multiples parmi lesquelles 180 seront notées et prises en compte dans les résultats des candidat(e)s; les 20 autres questions sont des questions expérimentales qui seront notées à des fins de statistiques seulement et ne seront pas prises en compte dans les résultats finaux des candidat(e)s.

Présentation des questions :

Les questions à choix multiples se présentent sous deux formes : des questions fondées sur un cas et des questions indépendantes. Les questions fondées sur un cas comprennent environ cinq à six questions associées à un bref scénario de cas (p. ex., une description du client : âge, sexe, problèmes de santé générale et de santé buccodentaire, etc.).

L'examen de 245 questions approuvé contient 70% à 80% de questions indépendantes et 20% à 30% de questions fondées sur un cas.

Domaines cognitifs :

Pour s'assurer que les compétences sont évaluées à différents niveaux d'habileté cognitive, chaque question de l'examen est classée dans l'un des trois niveaux suivants : connaissance/compréhension; application; ou pensée critique. Ces domaines cognitifs sont une adaptation du manuel *Taxonomy of Educational Objectives, the classification of educational goals – Handbook I: Cognitive Domains* de B.S. Bloom et al (1956).

1) Connaissance/compréhension

Ce domaine combine la capacité de se rappeler ce qui a déjà été appris et celle d'en comprendre le sens. Il inclut des habiletés mentales comme la connaissance et la compréhension des définitions, des faits et des principes.

2) Application

Ce domaine est lié à la capacité d'appliquer des connaissances et des apprentissages à des situations nouvelles ou pratiques. Il inclut l'application des règles, méthodes, principes et théories de l'hygiène dentaire lors de la prestation des soins aux clients.

3) Pensée critique

Ce domaine fait appel à des processus de pensée plus élaborés. Il inclut la capacité de juger de la pertinence des données, d'analyser et de synthétiser l'information ainsi que de résoudre des problèmes (p. ex., identifier les priorités de soins, évaluer l'efficacité des interventions réalisées). L'hygiéniste dentaire devrait être capable d'identifier les liens de cause à effet, de faire la distinction entre les données pertinentes et les données non pertinentes, de formuler des conclusions valides et d'émettre des jugements concernant les besoins des clients. (Voir le tableau 3 concernant la répartition des questions pour chaque domaine cognitif.)

TABLEAU 3 : POURCENTAGES FIXÉS POUR LES QUESTIONS RELATIVES À CHAQUE NIVEAU COGNITIF

Domaines cognitifs	Pourcentages des questions
Connaissance/compréhension	20-30 %
Application	45-55 %
Pensée critique	20-30 %

VARIABLES CONTEXTUELLES

a) Âge et sexe du client :

Deux des variables contextuelles spécifiées pour l'examen sont l'**âge** et le **sexe** des clients. Le fait de donner des spécifications pour l'utilisation de ces variables permet de s'assurer que les clients décrits dans l'examen reflètent les caractéristiques démographiques de la population rencontrée par l'hygiéniste dentaire. Ces spécifications, présentées au tableau 4 sous la forme de pourcentages, servent de lignes directrices pour le développement de l'examen.

TABLEAU 4 : POURCENTAGES FIXÉS CONCERNANT L'ÂGE ET LE SEXE DES CLIENTS

Groupes d'âges	Pourcentages visés des questions pour chaque groupe d'âges	Pourcentages visés pour chaque sexe : Hommes et femmes
Enfants et adolescents (0 à 18 ans)	20-40 %	10-20 %
Adultes (19 à 64 ans)	30-50 %	15-25 %
Adultes plus âgés (65 ans et plus)	20-40 %	10-20 %

b) Culture du client :

L'examen est conçu pour inclure des questions qui reflètent la variété d'antécédents culturels auxquels doivent faire face les hygiénistes dentaires lorsqu'ils/elles prodiguent des soins d'hygiène dentaire au Canada. Bien que l'examen n'ait pas pour but de vérifier les **connaissances** des candidat(e)s sur les valeurs, les croyances et les pratiques spécifiques liées aux différentes cultures, il a toutefois pour but d'évaluer le degré de sensibilisation, de réceptivité et de respect à l'égard des diverses valeurs, croyances et pratiques culturelles. Des éléments culturels sont intégrés à l'examen tout en évitant les stéréotypes ou préjugés culturels.

L'examen de certification nationale en hygiène dentaire reflète les réalités démographiques et culturelles de la population canadienne qui a besoin de soins en hygiène dentaire.

c) Milieu des soins de santé :

Puisque la profession d'hygiéniste dentaire peut être exercée dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne sont pas liées à un milieu en particulier, le milieu des soins de santé est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.

PROFIL DE PERFORMANCE PAR CATÉGORIE

Après avoir passé l'examen du BNCHD, les candidat(e)s ayant échoué l'examen recevront automatiquement de la rétro-information sur leur performance. Le profil de performance du BNCHD donne de la rétro-information sur les cinq (5) catégories du contenu (celles en majuscules). Le tableau 5 indique la liste des catégories du contenu, incluant le nombre de compétences dans chaque catégorie et le pourcentage relatif de chaque catégorie.

TABLEAU 5 : CATÉGORIES DU CONTENU POUR LA CRÉATION DU PROFIL DE PERFORMANCE

CATÉGORIES	Nombre total de compétences	% relatif vs profil complet
PROFESSIONNALISME - 1. Responsabilité - 2. Imputabilité - 3. Maintien de la compétence - 4. Relations professionnelles - 5. Relations avec les clients - 6. Gestion de la pratique	28	24 %
FONDEMENTS - 7. Connaissances fondamentales - 8. Santé et sécurité	24	20,5 %
ÉVALUATION INITIALE ET DIAGNOSTIC	28	24 %
MISE EN ŒUVRE	20	17 %
PLANIFICATION ET ÉVALUATION	17	14,5 %

III. CONCLUSION

Le *plan directeur de l'examen du Bureau national de la certification en hygiène dentaire (2011)* est le résultat des efforts conjugués d'un bon nombre de personnes et d'organismes. La compilation et la validation des compétences exigées des hygiénistes dentaires pratiquant au Canada et l'établissement des lignes directrices ont été rendus possibles grâce à un processus de collaboration.

Il est admis que la profession d'hygiéniste dentaire continuera d'évoluer. Pour suivre cette évolution, il sera sans doute nécessaire de réviser le plan directeur (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices servant au développement de l'examen) afin qu'il continue d'être le fidèle reflet des champs d'activités, des rôles et des responsabilités actualisés des hygiénistes dentaires débutant(e)s au Canada.

IV. TABLEAU SOMMAIRE

LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE

COMPÉTENCES			
Groupe 1-A : 35-45 % des questions	Groupe 1-B : 25-35 % des questions	Groupe 2-A : 15-25 % des questions	Groupe 2-B : 5-15 % des questions
VARIABLES STRUCTURELLES			
Longueur et format de l'examen	C'est un examen informatisé. Les candidat(e)s auront 4 heures pour compléter l'examen. Le répertoire des questions de l'examen comprend 245 questions opérationnelles et notées duquel 180 questions objectives (c.-à-d. questions à choix multiples) seront sélectionnées et notées pour chaque candidat(e). <i>De plus</i> , 20 autres questions expérimentales seront testées à des fins statistiques seulement (ces questions ne seront pas prises en compte pour le résultat final). Chaque version de l'examen contient 200 questions en tout.		
Présentation des questions	70-80 % de questions indépendantes 20-30 % de questions basées sur des cas		
Niveaux d'habiletés cognitives	Connaissance/compréhension : 20-30 % des questions Application : 45-55 % des questions Pensée critique : 20-30 % des questions		
Catégories des compétences	Responsabilité Imputabilité Maintien des compétences Relations professionnelles Relations avec les clients Gestion de la pratique	Connaissances fondamentales Santé et sécurité Évaluation initiale et diagnostic Mise en œuvre Planification Évaluation	
VARIABLES CONTEXTUELLES			
Âge et sexe des clients		Hommes	Femmes
	0 à 18 ans	10-20 %	10-20 %
	19 à 64 ans	15-25 %	15-25 %
	65 ans et plus	10-20 %	10-20 %
Culture des clients	L'examen comprend des questions qui permettent d'évaluer les degrés de sensibilisation, de réceptivité et de respect à l'égard des différentes valeurs, croyances et pratiques culturelles tout en évitant les stéréotypes et les préjugés.		
Milieu de soins de santé	Puisque la profession d'hygiéniste dentaire peut être exercée dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne sont pas liées à un milieu en particulier, le milieu des soins de santé est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.		

ANNEXE A

LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE (PAR CATÉGORIE)

1. RESPONSABILITÉ

L'hygiéniste dentaire

- 1.1 utilise des approches de prise de décision fondées sur des données probantes.
- 1.2 utilise une approche axée sur le client.
- 1.3 se conforme aux exigences juridiques nationales et reconnaît la nécessité de se conformer aux exigences juridiques provinciales ou territoriales.
- 1.4 agit comme personne-ressource auprès des clients, des professionnels et du public qui désirent obtenir des renseignements sur la santé buccodentaire ou sur l'accès aux soins de santé buccodentaire.
- 1.5 contribue aux mesures qui faciliteront l'accès aux soins, particulièrement pour les populations vulnérables.
- 1.6 fait la promotion et défend les programmes et les politiques de santé buccodentaire.
- 1.7 fait la promotion de comportements sains pour lui/elle-même, ses collègues, ses clients et le public.
- 1.8 analyse les résultats/conclusions de textes documentaires afin de déterminer leur valeur éventuelle pour les soins aux clients.
- 1.9 intègre de nouvelles connaissances dans les milieux de pratique.

2. IMPUTABILITÉ

L'hygiéniste dentaire :

- 2.1 applique les principes de déontologie dans toutes les situations.
- 2.2 prend les mesures nécessaires pour assurer le respect de la vie privée et de la confidentialité conformément aux lois applicables et aux principes de déontologie.
- 2.3 facilite le consentement éclairé conformément aux lois applicables et aux principes de déontologie.
- 2.4 pratique en tenant compte de ses limites personnelles.
- 2.5 maintient la documentation et les dossiers en conformité avec les normes de pratique et les lois applicables.
- 2.6 signale les cas où des services ont été dispensés de façon contraire à l'éthique, non sécuritaire ou incompétente aux organismes de réglementation appropriés.

3. MAINTIEN DES COMPÉTENCES

L'hygiéniste dentaire

- 3.1 auto-évalue son rendement professionnel en fonction des normes de pratique.
- 3.2 élabore des programmes personnels de maintien des compétences et de développement professionnel.
- 3.3 apporte les changements nécessaires à sa propre pratique en s'inspirant de la documentation spécialisée et des normes de pratique.

4. RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'hygiéniste dentaire

- 4.1 utilise des méthodes efficaces de communication verbale, non verbale, visuelle, écrite et électronique.
- 4.2 collabore avec les collectivités, les professionnels et autres partenaires en soins de santé en vue d'offrir, de maintenir et de promouvoir des programmes de soins de santé buccodentaire.
- 4.3 fonctionne efficacement tant au sein d'équipes et de milieux de santé buccodentaire qu'au sein d'équipes et de milieux interprofessionnels.

5. RELATIONS AVEC LES CLIENTS

L'hygiéniste dentaire

- 5.1 fait preuve de respect envers la diversité (p. ex., culture, langue, incapacité, religion, croyance, mode de vie, etc.)
- 5.2 respecte l'autonomie des clients comme partenaires à part entière dans le processus décisionnel.
- 5.3 choisit des approches de communication en fonction des caractéristiques des clients, de leurs besoins, de leur niveau de langue et de leurs connaissances en santé.
- 5.4 encourage les clients à utiliser des ressources communautaires au besoin.

6. GESTION DE LA PRATIQUE

L'hygiéniste dentaire

- 6.1 utilise des systèmes d'information électroniques pour la collecte, la recherche et l'utilisation de données dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 6.2 gère les services d'hygiène dentaire de façon individuelle ou en équipe.
- 6.3 travaille avec les budgets liés aux milieux de pratique en hygiène dentaire.

7. CONNAISSANCES FONDAMENTALES

L'hygiéniste dentaire

- 7.1 utilise ses connaissances en sciences du comportement (p. ex., psychologie, sociologie, etc.) dans la pratique de l'hygiène dentaire.

utilise ses connaissances en sciences biologiques générales dans la pratique de l'hygiène dentaire, incluant les sciences suivantes :

- 7.2 anatomie, biologie, histologie, pathologie et physiologie;
- 7.3 biochimie et nutrition;
- 7.4 immunologie et microbiologie; et
- 7.5 pharmacologie.

utilise ses connaissances en sciences de la santé buccodentaire dans la pratique de l'hygiène dentaire, incluant les sciences suivantes :

- 7.6 parodontologie;
- 7.7 anatomie et physiologie de la tête et du cou;
- 7.8 anatomie et physiologie buccales et dentaires;
- 7.9 embryologie et histologie buccales et dentaires;
- 7.10 pathologie buccale;
- 7.11 radiologie dentaire;
- 7.12 orthodontie;
- 7.13 pédodontie;
- 7.14 gérodonologie;
- 7.15 endodontie, prosthodontie et chirurgie buccale; et
- 7.16 dentisterie restauratrice.

8. SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'hygiéniste dentaire

- 8.1 applique les connaissances récentes liées à la prévention et au contrôle des infections.
- 8.2 applique les principes de réduction des risques pour la sécurité, la santé et le bien-être des clients, des collègues et de lui/elle-même.
- 8.3 applique les normes et les protocoles d'assurance de la qualité afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire et productif.
- 8.4 intègre des principes d'ergonomie pour préserver sa santé.
- 8.5 assume la responsabilité de l'utilisation et de l'entretien de l'équipement et des matériaux nécessaires à la prestation des soins en hygiène dentaire.
- 8.6 utilise les produits jetables et élimine les déchets d'activités de soins à risques infectieux d'une manière écologiquement responsable.
- 8.7 réagit aux urgences médicales.
- 8.8 aide à la prévention et à la gestion des épidémies et des situations d'urgence.

9. ÉVALUATION INITIALE ET DIAGNOSTIC

L'hygiéniste dentaire

évalue l'état de santé générale, buccodentaire et psychosociale des clients (personnes, familles, groupes, collectivités ou populations), ce qui inclut :

- 9.1 les données démographiques;
 - 9.2 les données épidémiologiques;
 - 9.3 les déterminants de la santé;
 - 9.4 les antécédents médicaux, incluant l'utilisation de produits pharmaceutiques (sous ordonnance ou non);
 - 9.5 les signes vitaux;
 - 9.6 les antécédents de santé dentaire/buccale;
 - 9.7 la région de la tête et du cou;
 - 9.8 le parodonte;
 - 9.9 les tissus mous intrabuccaux autres que le parodonte;
 - 9.10 les tissus durs intrabuccaux;
 - 9.11 les dépôts mous et durs;
 - 9.12 l'hygiène buccale personnelle des clients;
 - 9.13 le besoin de radiographies;
 - 9.14 les radiographies, incluant l'interprétation de celles-ci;
 - 9.15 le besoin de photographies, d'empreintes dentaires, de tests de vitalité pulpaire, d'analyses microbiologiques, de dépistage des caries, etc.;
 - 9.16 les facteurs de risque de maladies, incluant les pathologies dentaires, buccales et parodontales;
 - 9.17 les habitudes alimentaires; et
 - 9.18 le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels en soins de santé (incluant les spécialistes dentaires).
-
- 9.19 utilise les indices de santé buccodentaire.
 - 9.20 évalue le besoin de consultation avec d'autres professionnels.
 - 9.21 identifie les clients présentant des risques d'urgence médicale.
 - 9.22 identifie les clients pour qui le début ou la poursuite d'un traitement est contre-indiqué en se fondant sur l'interprétation des antécédents médicaux et des données cliniques.
 - 9.23 évalue les obstacles à l'apprentissage perçus chez les clients et le soutien qui sera nécessaire pour l'apprentissage.
 - 9.24 évalue les connaissances, les croyances, les attitudes, la motivation et les habiletés des clients en matière de santé buccodentaire dans le cadre du processus éducatif.

- 9.25 identifie les besoins d'éducation des clients en matière de santé.
- 9.26 identifie les obstacles à l'accès aux soins de santé buccodentaire.
- 9.27 identifie les problèmes de santé qui nécessitent un soutien.
- 9.28 formule un diagnostic d'hygiène dentaire en utilisant ses habiletés de résolution de problèmes et de prise de décisions.

10. PLANIFICATION

L'hygiéniste dentaire

- 10.1 détermine les besoins prioritaires des clients en concertation avec eux et, si nécessaire, avec d'autres.
- 10.2 développe des plans de soins en hygiène dentaire fondés sur les données cliniques en utilisant une approche axée sur le client.
- 10.3 développe des programmes d'hygiène dentaire fondés sur les données cliniques en utilisant une approche axée sur le client.
- 10.4 identifie des stratégies qui permettront de réduire le risque d'une urgence médicale.
- 10.5 négocie avec les clients, et avec d'autres si nécessaire, des plans d'apprentissage individuel ou en groupe qui soient mutuellement acceptables.
- 10.6 utilise les théories et les principes de changement du comportement lors de la planification.
- 10.7 sélectionne, modifie ou développe des interventions éducatives ou du matériel éducatif pour répondre aux besoins d'apprentissage des clients.
- 10.8 sélectionne des stratégies et des interventions de promotion de la santé qui sont appropriées.
- 10.9 reconnaît les rôles des gouvernements et des partenaires communautaires en ce qui a trait à la santé buccodentaire.

11. MISE EN OEUVRE

L'hygiéniste dentaire

fournit des services en hygiène dentaire qui contribuent à la santé buccodentaire et à la santé générale des clients (personnes, familles, groupes, collectivités ou populations). L'hygiéniste dentaire...

- 11.1 applique les principes de l'instrumentation;
- 11.2 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation manuelle;
- 11.3 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation motorisée;
- 11.4 adapte les interventions en fonction des divers besoins des clients;
- 11.5 conseille les clients en matière de stratégies d'abandon du tabac;
- 11.6 enseigne des techniques d'autoévaluation buccale aux clients;
- 11.7 guide et conseille les clients lors de l'enseignement des techniques d'hygiène buccale personnelle;
- 11.8 donne de l'information aux clients en matière d'alimentation;
- 11.9 met en œuvre des stratégies qui permettent de gérer la douleur, l'anxiété et l'inconfort des clients;
- 11.10 applique les produits chimiothérapeutiques/pharmaceutiques appropriés, à l'exception du fluorure;
- 11.11 applique des agents anticariogènes;
- 11.12 offre des services de blanchiment des dents;
- 11.13 applique et retire les pansements parodontaux et enlève les sutures;
- 11.14 prend des empreintes et fabrique des modèles d'étude, des gouttières pour le blanchiment des dents et des protecteurs buccaux sportifs;
- 11.15 fait et développe les radiographies intrabuccales et extrabuccales (conventionnelles/numériques); et
- 11.16 fait des photographies intrabuccales et extrabuccales.
- 11.17 intègre les théories éducatives, les cadres théoriques et les principes psychosociaux au processus éducatif.

- 11.18 applique les théories appropriées pour inciter les clients à changer (personnes, familles, groupes, collectivités ou populations).
- 11.19 inclut la famille et les personnes soignantes, s'il y a lieu, dans les interventions éducatives auprès du client.
- 11.20 crée un environnement favorable à l'apprentissage.

12. ÉVALUATION

L'hygiéniste dentaire

- 12.1 utilise des critères mesurables pour évaluer les résultats.
- 12.2 évalue l'efficacité des services en hygiène dentaire.
- 12.3 évalue l'efficacité des activités éducatives.
- 12.4 communique les résultats d'évaluation aux clients, aux intervenants et au public, selon le cas.
- 12.5 fait des recommandations aux clients en matière de soins continus.
- 12.6 révisé au besoin les plans/programmes de soins en hygiène dentaire avec les clients, et avec d'autres s'il y a lieu.
- 12.7 évalue l'état de santé générale et l'état de santé buccodentaire des clients pour les diriger de façon appropriée vers d'autres professionnels en soins de santé.
- 12.8 invite les commentaires des clients et d'autres intervenants.

ANNEXE B

COMPÉTENCES – PAR DEGRÉ D'IMPORTANCE ET DE FRÉQUENCE

GROUPE 1A

35-45 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire

- 1.2 utilise une approche axée sur le client.
- 1.3 se conforme aux exigences juridictionnelles nationales et reconnaît la nécessité de se conformer aux exigences juridictionnelles provinciales ou territoriales.
- 2.1 applique les principes de déontologie dans toutes les situations.
- 2.2 prend les mesures nécessaires pour assurer le respect de la vie privée et de la confidentialité conformément aux lois applicables et aux principes de déontologie.
- 2.3 facilite le consentement éclairé conformément aux lois applicables et aux principes de déontologie.
- 2.5 maintient la documentation et les dossiers en conformité avec les normes de pratique et les lois applicables.
- 5.1 fait preuve de respect envers la diversité (p. ex., culture, langue, incapacité, religion, croyance, mode de vie, etc.).
- 5.2 respecte l'autonomie des clients comme partenaires à part entière dans le processus décisionnel.
- 5.3 choisit des approches de communication en fonction des caractéristiques des clients, de leurs besoins, de leur niveau de langue et de leurs connaissances en santé.
- 8.1 applique les connaissances récentes liées à la prévention et au contrôle des infections.
- 8.3 applique les normes et les protocoles d'assurance de la qualité afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire et productif.
- 8.4 intègre des principes d'ergonomie pour préserver sa santé.
- 9.4 évalue les antécédents médicaux, incluant l'utilisation de produits pharmaceutiques (sous ordonnance ou non).
- 9.6 évalue les antécédents de santé dentaire/buccale.
- 9.8 évalue le parodonte.
- 9.9 évalue les tissus mous intrabuccaux autres que le parodonte.
- 9.10 évalue les tissus durs intrabuccaux.
- 9.11 évalue les dépôts durs et mous.
- 9.12 évalue l'hygiène buccale personnelle.
- 9.13 évalue le besoin de radiographies.
- 9.21 identifie les clients qui présentent un risque d'urgence médicale.
- 9.25 identifie les besoins d'éducation des clients en matière de santé.
- 9.28 formule un diagnostic d'hygiène dentaire en utilisant ses habiletés de résolution de problèmes et de prise de décisions.
- 10.2 développe des plans de soins en hygiène dentaire fondés sur les données cliniques en utilisant une approche axée sur le client.
- 11.1 applique les principes de l'instrumentation.
- 11.2 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation manuelle.
- 11.3 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation motorisée.
- 11.15 fait et développe des radiographies intrabuccales et extrabuccales (conventionnelles/numériques).
- 12.2 évalue l'efficacité des services en hygiène dentaire
- 12.5 fait des recommandations aux clients en matière de soins continus.

GROUPE 1B

25-35 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire

- 1.1 utilise des approches de prise de décision fondées sur des données probantes.
- 1.4 agit comme personne-ressources auprès des clients, des professionnels et du public qui désirent obtenir des renseignements sur la santé buccodentaire ou sur l'accès aux soins de santé buccodentaire.
- 2.4 pratique en tenant compte de ses limites personnelles.
- 2.6 signale les cas où des services ont été dispensés de façon contraire à l'éthique, non sécuritaire ou incompétente aux organismes de réglementation appropriés.
- 3.1 auto-évalue son rendement professionnel en fonction des normes de pratique.
- 3.3 apporte les changements nécessaires à sa propre pratique en s'inspirant de la documentation spécialisée et des normes de pratique.
- 7.5 utilise ses connaissances en pharmacologie.
- 7.6 utilise ses connaissances en parodontologie.
- 7.10 utilise ses connaissances en pathologie buccale.
- 8.2 applique les principes de réduction des risques pour la sécurité, la santé et le bien-être des clients, des collègues et de lui/elle-même.
- 8.7 réagit aux urgences médicales.
- 9.5 évalue les signes vitaux.
- 9.7 évalue la région de la tête et du cou.
- 9.14 évalue et interprète les radiographies.
- 9.16 évalue les facteurs de risque de maladies, incluant les pathologies dentaires, buccales et parodontales.
- 9.18 évalue le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels en soins de santé (incluant les spécialistes dentaires).
- 9.20 évalue le besoin de consultation avec d'autres professionnels de la santé.
- 9.22 identifie les clients pour qui le début ou la poursuite d'un traitement est contre-indiqué en se fondant sur l'interprétation des antécédents médicaux et des données cliniques.
- 10.1 détermine les besoins prioritaires des clients en concertation avec eux et, si nécessaire, avec d'autres.
- 10.3 développe des programmes d'hygiène dentaire fondés sur les données cliniques en utilisant une approche axée sur le client.
- 10.4 identifie des stratégies qui permettront de minimiser le risque d'une urgence médicale.
- 11.6 enseigne des techniques d'autoévaluation buccale aux clients.
- 11.9 met en œuvre des stratégies qui permettent de gérer la douleur, l'anxiété et l'inconfort des clients.
- 11.11 applique des agents anticariogènes.
- 12.1 utilise des critères mesurables pour évaluer les résultats.
- 12.4 communique les résultats d'évaluation aux clients, aux intervenants et au public, selon le cas.
- 12.6 révise au besoin les plans/programmes de soins en hygiène dentaire avec les clients, et avec d'autres s'il y a lieu.
- 12.7 évalue l'état de santé générale et l'état de santé buccodentaire des clients pour les diriger de façon appropriée vers d'autres professionnels en soins de santé.

GROUPE 2A

15-25 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire

- 1.7 fait la promotion de comportements sains pour lui/elle-même, ses collègues, ses clients et le public.
- 4.1 utilise des méthodes efficaces de communication verbale, non verbale, visuelle, écrite et électronique.
- 4.3 fonctionne efficacement tant au sein d'équipes et de milieux de santé buccodentaire qu'au sein d'équipes et de milieux interprofessionnels.
- 6.2 gère les services d'hygiène dentaire de façon individuelle ou en équipe.
- 7.1 utilise ses connaissances en sciences du comportement (p.ex., psychologie, sociologie, etc.) dans la pratique de l'hygiène dentaire.
- 7.2 utilise ses connaissances en anatomie, biologie, histologie, pathologie et physiologie.
- 7.3 utilise ses connaissances en biochimie et en nutrition.
- 7.4 utilise ses connaissances en immunologie et en microbiologie.
- 7.7 utilise ses connaissances en anatomie et physiologie de la tête et du cou.
- 7.8 utilise ses connaissances en anatomie et physiologie buccales et dentaires.
- 7.11 utilise ses connaissances en radiologie dentaire.
- 7.14 utilise ses connaissances en gérodontologie.
- 7.16 utilise ses connaissances en dentisterie restauratrice.
- 8.5 assume la responsabilité de l'utilisation et de l'entretien de l'équipement et des matériaux nécessaires à la prestation des soins en hygiène dentaire.
- 9.3 évalue les déterminants de la santé.
- 9.19 utilise les indices de santé buccodentaire.
- 9.23 évalue les obstacles à l'apprentissage perçus chez les clients et le soutien qui sera nécessaire pour l'apprentissage.
- 9.24 évalue les connaissances, les croyances, les attitudes, la motivation et les habiletés des clients en matière de santé buccodentaire dans le cadre du processus éducatif.
- 10.5 négocie avec les clients, et avec d'autres si nécessaire, des plans d'apprentissage individuel ou en groupe qui soient mutuellement acceptables.
- 10.6 utilise les théories et les principes de changement du comportement lors de la planification.
- 10.7 sélectionne, modifie ou développe des interventions éducatives ou du matériel éducatif pour répondre aux besoins d'apprentissage des clients.
- 10.8 sélectionne des stratégies et des interventions de promotion de la santé qui sont appropriées.
- 11.7 guide et conseille les clients lors de l'enseignement des techniques d'hygiène buccale personnelle.
- 11.8 donne de l'information aux clients en matière d'alimentation.
- 11.10 applique les produits chimiothérapeutiques/pharmaceutiques appropriés, à l'exception du fluorure.
- 11.17 intègre les théories éducatives, les cadres théoriques et les principes psychosociaux au processus éducatif.
- 11.18 applique les théories appropriées pour inciter les clients à changer (personnes, familles, groupes, collectivités ou populations).
- 11.20 crée un environnement favorable à l'apprentissage.
- 12.3 évalue l'efficacité des activités éducatives.
- 12.8 demande les commentaires des clients et d'autres intervenants.

GROUPE 2B

5-15 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire

- 1.5 contribue aux mesures qui faciliteront l'accès aux soins, particulièrement pour les populations vulnérables.
- 1.6 fait la promotion et défend les programmes et les politiques de santé buccodentaire.
- 1.8 analyse les résultats/conclusions de textes documentaires afin de déterminer leur valeur éventuelle pour les soins aux clients.
- 1.9 intègre de nouvelles connaissances dans les milieux de pratique.
- 3.2 élabore des programmes personnels de maintien des compétences et de développement professionnel.
- 4.2 collabore avec les collectivités, les professionnels et autres partenaires en soins de santé en vue d'offrir, de maintenir et de promouvoir des programmes de soins de santé buccodentaire.
- 5.4 encourage les clients à utiliser des ressources communautaires au besoin.
- 6.1 utilise des systèmes d'information électroniques pour la collecte, la recherche et l'utilisation de données dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 6.3 travaille avec les budgets liés aux milieux de pratique en hygiène dentaire.
- 7.9 utilise ses connaissances en embryologie et histologie buccales et dentaires.
- 7.12 utilise ses connaissances en orthodontie.
- 7.13 utilise ses connaissances en pédodontie.
- 7.15 utilise ses connaissances en endodontie, prosthodontie et chirurgie buccale.
- 8.6 utilise les produits jetables et élimine les déchets d'activités de soins à risques infectieux d'une manière écologiquement responsable.
- 8.8 aide à la prévention et à la gestion des épidémies et des situations d'urgence.
- 9.1 évalue les données démographiques.
- 9.2 évalue les données épidémiologiques.
- 9.15 évalue le besoin de photographies, d'empreintes dentaires, de tests de vitalité pulpaire, d'analyses microbiologiques, de dépistage des caries, etc.
- 9.17 évalue les habitudes alimentaires.
- 9.26 identifie les obstacles à l'accès aux soins de santé buccodentaire.
- 9.27 identifie les problèmes de santé qui nécessitent un soutien.
- 10.9 reconnaît les rôles des gouvernements et des partenaires communautaires en ce qui a trait à la santé buccodentaire.
- 11.4 adapte les interventions en fonction des divers besoins des clients.
- 11.5 conseille les clients en matière de stratégies d'abandon du tabac.
- 11.12 offre des services de blanchiment des dents.
- 11.13 applique et retire les pansements parodontaux et enlève les sutures.
- 11.14 prend des empreintes et fabrique des modèles d'étude, des gouttières pour le blanchiment des dents et des protecteurs buccaux sportifs.
- 11.16 fait des photographies intrabuccales et extrabuccales.
- 11.19 inclut la famille et les personnes soignantes, s'il y a lieu, dans les interventions éducatives auprès du client.

ANNEXE C

GLOSSAIRE

Audit de la documentation

Vérification formelle des dossiers et/ou des fiches des clients afin de s'assurer de leur conformité aux exigences des lois et règlements.

Client

Un client est une personne, une famille, un groupe, une organisation ou une collectivité qui a recours aux services professionnels de l'hygiéniste dentaire.

Défenseur des droits et du bien-être du client

Personne qui soutient un client en respectant et en défendant les droits de ce client en matière de soins de santé et autres questions de santé.

Déterminants de la santé

Élément ou groupe d'éléments qui établissent les limites et paramètres de la santé et influent sur le mieux-être optimal.

Diagnostic d'hygiène dentaire

En utilisant ses habiletés de pensée critique et de prise de décision, l'hygiéniste dentaire tire des conclusions au sujet des besoins en hygiène dentaire du client en tenant compte de toutes les données d'évaluation disponibles.

Données démographiques

Données statistiques sur un groupe de personnes, sur leur environnement et leur répartition géographique; p. ex. : âge, sexe, naissances, décès et maladies.

Données épidémiologiques

Données liées aux causes spécifiques des apparitions de problèmes de santé ou de maladies dans une localité.

Évaluation des risques

L'évaluation et l'analyse des facteurs de risque fournissent d'avantage d'information sur la susceptibilité à certaines affections d'un client que les paramètres d'évaluation clinique traditionnels. (CaMBRA, évaluation du risque de maladie parodontale,...)

Facteurs de risque

Attributs ou expositions pour lesquels une relation de cause à effet avec une maladie ou une condition a été démontrée. Exemple : Relation de cause à effet entre le fait de fumer et la maladie parodontale.

Indices de risque

Attributs ou expositions qui sont associés à la probabilité accrue de l'apparition de maladies ou d'affections et qui peuvent être utilisés comme des indices de maladie ou d'affection. Exemple : La perte d'attache épithéliale (CAL) peut être un indice de risque de maladie parodontale.

Maintien de la compétence

L'hygiéniste dentaire maintient et améliore sa compétence professionnelle au fil du temps par le biais d'activités variées; par exemple : autoévaluation, cours de formation continue, adhésion à des associations professionnelles, lectures de nature scientifique, etc.

Méthode scientifique

Procédures systématiques et méthodiques qui, bien qu'elles ne soient pas infaillibles, cherchent à limiter les possibilités d'erreurs et à minimiser les probabilités que tout parti pris ou toute opinion du chercheur puisse influencer les résultats.

Modèle de pratique de l'hygiène dentaire

Également appelé « Processus de l'hygiène dentaire », il est le fondement de la pratique professionnelle et il constitue un modèle d'organisation et de prestations de services, d'interventions et de programmes d'hygiène dentaire dans des milieux variés. L'approche systémique inclut l'évaluation initiale et le diagnostic des besoins du client, la formulation d'un plan de soins en hygiène dentaire, la mise en œuvre des services/interventions/programmes en hygiène dentaire mentionnés dans le plan de soins et l'évaluation subséquente des services/interventions/programmes en hygiène dentaire.

Normes de pratique en hygiène dentaire

Normes publiées par les organismes de réglementation et l'Association canadienne des hygiénistes dentaires visant à clarifier les rôles et responsabilités des hygiénistes dentaires et à offrir un cadre de mesure de la qualité des services, des interventions et des programmes en hygiène dentaire.

Plan de soins en hygiène dentaire

Plan directeur écrit qu'utilise l'hygiéniste dentaire pour mettre en œuvre les services et les interventions en hygiène dentaire requis et acceptés par le client afin d'améliorer sa santé en général et d'atteindre une santé buccodentaire optimale.

Politiques de santé publique

Politiques qui sont mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux et qui contribuent à la santé et au bien-être du public.

Pratique de l'hygiène dentaire

Relation de collaboration où les hygiénistes dentaires travaillent avec le client, avec des professionnels dentaires et d'autres professionnels de la santé, ainsi qu'avec la société en général pour atteindre et maintenir une santé buccodentaire optimale, laquelle fait partie intégrante du bien-être. Selon le document publié par l'Association canadienne des hygiénistes dentaires, *L'hygiène dentaire : définition, portée et normes de pratique* (7 mai 2001), la pratique de l'hygiène dentaire comprend six principaux domaines d'activités :

Administration : Processus de gestion et développement de politiques et de protocoles.

Agent de changement : Adoption d'un rôle de leadership dans la gestion du processus du changement. Il peut s'agir de faire démarrer les choses (catalyseur); de présenter des idées pour résoudre un problème (dispensateur de solutions); d'aider quelqu'un à trouver des ressources et à en faire le meilleur usage possible (lien vers des ressources); et de comprendre le processus du changement (aide au processus). Agir comme agent de changement peut aussi consister à défendre, promouvoir et soutenir les droits et le bien-être des clients.

Éducation : Application des principes de l'enseignement et de l'apprentissage pour faciliter le développement d'attitudes, de connaissances, d'habiletés et de comportements spécifiques.

Promotion de la santé : Processus visant à permettre aux personnes et aux collectivités d'améliorer leur santé par la sensibilisation, la responsabilisation et la maîtrise des facteurs internes et externes.

Recherche (enquête scientifique): Stratégies d'enquête et de rapports systématiques qui permettent d'enrichir, réviser et valider la pratique de l'hygiène dentaire et qui peuvent contribuer à enrichir la base de connaissances d'autres disciplines.

Thérapie clinique : Procédures de soins primaires préventifs, interceptifs, thérapeutiques et continus qui aident les gens à atteindre une santé buccodentaire optimale et contribuent à une bonne santé en générale.

Pratique fondée sur des données probantes ou appuyée par des données probantes

Pratique de l'hygiène dentaire appuyée par un ensemble de connaissances scientifiques qui facilite la prise de décision clinique et l'évaluation des interventions/services/programmes d'hygiène dentaire au moyen d'indicateurs de résultats objectifs. Les données de recherche fournissent un cadre qui permet de prendre des décisions, de résoudre des problèmes, d'expliquer des phénomènes et de prévoir des résultats, ce qui permet à l'hygiéniste dentaire de réévaluer et d'améliorer continuellement les services à la société.

Services/interventions en hygiène dentaire

Toutes les interventions thérapeutiques, préventives et éducatives que l'hygiéniste dentaire est légalement en droit de faire auprès d'un client pour l'aider à atteindre un état optimal de santé générale, de santé buccodentaire et de bien-être.

Soins axés sur le client

Une approche de service où le client est le principal centre d'attention, d'intérêt et d'activités; les valeurs, croyances et les besoins du client sont des critères de la plus haute importance lors de la sélection et de la prestation de services.

Théorie de la pratique de l'hygiène dentaire

Ensemble de concepts, définitions et propositions qui aident à transmettre des connaissances afin d'améliorer la pratique de l'hygiène dentaire en décrivant, en expliquant, en prévoyant et en maîtrisant certains phénomènes. La théorie guide la pratique, l'enseignement et les fonctions de recherche d'une profession.

Théorie du changement

Théorie liée au processus de transformation, de remplacement ou de modification des comportements.